

**COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL**  
**du 9 mars 2016**

L'an deux mille seize, le 9 mars à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

**Etaient présents :**

**La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :** Messieurs DEZELU, ABRIOUX, AMIOT, POUJADE, BEAUJEAN, DELANOUE, AMOUREUX et Madame GASSELIN

**La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :** Messieurs LOISEAU, MARDESSON, LONCHAMPT et LOMBARDI

**La Communauté de Communes Cœur de Sologne :** Messieurs PAVEAU, DOUCET, BOUILLON, HUME et ROCHUT

**La Communauté de Communes des Portes de Sologne :** Messieurs NIEUVIARTS, DAVID et HENRY

**La Commune de LOREUX :** Monsieur GILLET

**Etaient excusés :** Madame DE PELICHY (C.C.D.P.S.), Monsieur BIOULAC (C.C.C.S.) et Monsieur BOUYER (C.C.S.E.)

Monsieur CHAUVET, receveur syndical, s'est excusé.

Madame Nathalie PITAUULT, directrice du syndicat, assistait à la réunion.

**I – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 29 février 2016 :**

Le compte-rendu ayant été transmis, il convient de le soumettre à l'approbation des membres du comité syndical.

**Monsieur DOUCET** souhaite que ce compte-rendu soit complété et que ses interventions soient mentionnées :

- A terme, certains sites pourraient être fermés.
- Considère qu'il est difficile d'optimiser en fermant des plates-formes situées à 10 km d'une déchèterie et d'en maintenir d'autres qui sont elles à 5 km d'une déchèterie.
- Emet le souhait que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères soit diminuée sur les communes où des réductions de service seront effectuées.

**Madame GASSELIN** propose de solliciter des aides européennes pour financer les travaux.

**Monsieur DEZELU** rappelle que la multiplicité des sites engendre des frais de fonctionnement importants.

**Monsieur NIEUVIARTS** précise que les sites seront obligatoirement fermés pendant les travaux.

**Monsieur LOISEAU** s'interroge sur la possibilité offerte aux usagers pendant les travaux.

**Monsieur DEZELU** précise que les habitants des communes concernés seront redirigés vers d'autres sites.

**Monsieur DAVID** regrette que les élus de Ménéstreau-en-Villette n'aient pas été informés de la décision relative au devenir du site de Ménéstreau-en-Villette au vu des 1 600 habitants que compte la commune.

**Monsieur DOUCET** rappelle que l'étude menée par le cabinet MERLIN avait pointé le fait qu'il y a 3 déchèteries sur un petit périmètre.

**Monsieur DEZELU** tient à rappeler qu'il convient de raisonner au titre du SMICTOM et non par commune.

**Monsieur DELANOUE** s'inquiète d'éventuels problèmes pendant les périodes de travaux.

En conclusion, **Monsieur NIEUVIARTS** suggère de se donner du temps pour analyser le contenu des travaux à réaliser.

Concernant l'augmentation de la participation employeur à la couverture de prévoyance et santé, **Monsieur LOISEAU** souhaite que son intervention soit complétée et qu'il soit mentionné que la situation actuelle est le fruit des politiques successives d'austérité.

**Après un large débat, ce compte-rendu est toutefois adopté à l'unanimité.**

## **II – Rapport et orientations budgétaires :**

En application du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit être tenu au sein du SMICTOM.

Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, un rapport, dont le contenu doit permettre une communication plus importante tant budgétaire que pour l'organisation des collectivités, a été rédigé et transmis aux membres du comité syndical.

**Madame GASSELIN** demande qu'il soit rajouté à ce document qu'une demande d'aide européenne sera recherchée.

**Monsieur LOISEAU** évoque le fait que les éventuelles fusions d'intercommunalités du secteur pourraient avoir des répercussions au niveau du SMICTOM.

**Monsieur LOISEAU** est surpris du faible nombre d'agents ayant bénéficié de formations.

**Monsieur DEZELU** explique que cette situation résulte de plusieurs faits :

- Le manque de volonté des agents
- Le manque de formations à proximité
- Le manque de formations correspondant à notre activité
- Les annulations successives de stages par le CNFPT auxquels les agents se sont inscrits.

Ce dernier point complique les services à remotiver les agents pour s'inscrire aux offres proposées par le CNFPT.

**Monsieur LOISEAU** a constaté une différence entre le nombre d'agents indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires et celui indiqué dans le tableau des effectifs fourni en début d'année 2015. Cette différence correspond à un départ à la retraite non remplacé.

**Monsieur DOUCET** relève que l'encours de la dette par habitant sur la base d'un emprunt de 1 600 000 € n'ait pas indiqué.

En l'état actuel, l'encours est de 24,64 € par habitant – avec 1 600 000 €, il serait de 63,66 € par habitant.

**Monsieur DEZELU** précise que 55 000 € ont été inscrits au compte 2128 pour financer les demandes d'autorisation d'exploiter et les études de danger pour les déchèteries.

Le document initialement transmis n'avait pas inclus cette dépense.

**Les membres du comité syndical prennent acte du débat d'orientations budgétaires 2016.**

### **III – Adhésion à Approlys :**

Il est proposé d'adhérer à la centrale d'achat territoriale APPROLYS afin de bénéficier des marchés de travaux, de fournitures ou de services.

**Monsieur BEAUJEAN** met toutefois en garde sur les manières d'intégrer les collectivités dans les appels d'offre de cette centrale d'achats.

**Monsieur DELANOUE** approuve cette proposition d'adhésion permettant ainsi aux collectivités de bénéficier de choix pour comparer les offres.

**Monsieur DELANOUE** demande le nombre de collectivités adhérentes à APPROLYS.

500 collectivités du Loir-et-Cher, du Loiret et d'Eure-et-Loir adhèrent à cette centrale d'achat.

**Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité cette adhésion, autorisent Monsieur DEZELU à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et désignent Monsieur DEZELU en qualité de titulaire et Monsieur DOUCET en qualité de suppléant pour représenter le SMICTOM lors de l'assemblée générale d'APPROLYS.**

### **IV – Questions diverses :**

- **Monsieur LOISEAU** demande la raison pour laquelle le calendrier des collectes a été établi pour 6 mois.

**Monsieur DEZELU** précise que dans la perspective des résultats de l'étude d'optimisation de la collecte, le calendrier avait été édité pour les 6 premiers mois de l'année.

Considérant que les scénarii retenus ne seront pas mis en place pour le second semestre, un deuxième calendrier va prochainement être réalisé.

- **Monsieur NIEUVIARTS** suggère de foncer un peu plus le jaune du calendrier des collectes.
- **Madame GASSELIN** s'excuse de son absence à la réunion de lundi.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.**